

Ratio du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV)

Résumé de la divulgation publique du ratio du TSAV

La Compagnie gère son capital conformément à la politique de gestion du risque du capital et d'autres politiques connexes qui sont examinées et approuvées annuellement par le conseil d'administration. L'objectif de la Compagnie est de maintenir des niveaux adéquats de capital disponible pour assurer une marge suffisante au-dessus du niveau du capital comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour garder la confiance des consommateurs et maintenir les évaluations auprès des agences de notation externes. La haute direction de la Compagnie demande au conseil d'administration de prendre les mesures nécessaires pour conserver les bons niveaux de capital.

La Compagnie applique la formule prescrite par le BSIF pour mesurer le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV). Les ratios du TSAV en 2022 et 2021 ont dépassé les ratios de capital interne, établis conformément à la ligne directrice A-4 du BSIF tout au long de 2022 et 2021. Le ratio cible de capital interne est de 125 %, taux qui est demeuré inchangé par rapport au ratio de 125 % en 2021.

Le tableau ci-dessous donne les renseignements et les ratios réglementaires sur le capital au 31 décembre. Le ratio total et le ratio de base continuent tous les deux d'être bien au-dessus des niveaux cibles minimums aux fins de surveillance prévus par la ligne directrice du BSIF.

Compagnie d'assurance-vie Canadian Premier – TSAV

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)		31 décembre 2022	31 décembre 2021	Changement – %
Ressources en capital				
Capital disponible (A+B)		115 068	105 962	9%
Niveau 1	(A)	104 245	90 111	16%
Niveau 2	(B)	10 823	15 851	-32%
Provision d'excédent et dépôts admissibles (C)		53 925	69 282	-33%
Besoins en capitaux				
Coussin de solvabilité de base	(D)	116 350	105 985	10%
Niveaux de capital				
Ratio de base $([A + 70\%C] / D) \times 100$				
	Minimum	55%	55%	
	Cible de surveillance	70%	70%	
Ratio de base réel de la PC		122%	131%	-9%
Ratio total $([A + B C] / D) \times 100$				
	Minimum	90%	90%	
	Cible de surveillance	100%	100%	
Ratio total réel de la PC		145%	165%	-20%

Analyse du changement du ratio de 2021 à 2022

Le ratio total et le ratio de base ont baissé en 2022 pour les raisons suivantes :

- Une augmentation du capital disponible du fait que la société mère a fourni un financement supplémentaire de compensation en augmentant les taux d'intérêt qui ont engendré des pertes non réalisées sur les actifs à revenu fixe
- Une baisse des quotas excédentaires causée par la hausse des taux d'intérêt
- Une augmentation du coussin de solvabilité de base à la suite de la croissance des activités ordinaires et d'un changement dans la composition de l'actif

Le ratio total et le ratio de base continuent d'être bien supérieurs aux minimums prévus par les lignes directrices et les cibles de supervision.

Pour tout complément d'information, appelez-nous au 1-844-894-0378.



La Compagnie d'assurance-vie Première du Canada
canadianpremier.ca

25, avenue Sheppard Ouest, bureau 1400, Toronto ON M2N 6S6
© 2023 La Compagnie d'assurance-vie Première du Canada est une filiale de Securian Financial Group, Inc.
Tous droits réservés.

101438F 3-2023